

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE-SUR-LOUP

Département
des Alpes Maritimes

Arrondissement de
GRASSE

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	17

N°04.04.2024.02

Objet de la délibération :
Subventions aux
associations – Exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Rose de Mai, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - - Mme MARINO - M. RODRIGUEZ - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. FORESTIER - M. CASTET - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE – M. THEVENIAUD – M. VERGES - M. DURANTE

PROCURATIONS :

M. BORIOSI pouvoir à M. MION
M. BERNARD pouvoir à M. LEMESSIER
Mme TEISSEIRE pouvoir à Mme CUBIZOLLES
M. PETIT pouvoir à M. DURANTE

ABSENTS :

Mme PROPETTO
M. MORVAN
Mme ROLLAND
Mme VERONESE-NARDI
Mme DOLAN
M. LEGRAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO

- Original.
- Expédition certifiée conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,

Date de la convocation :
22/03/2024

Certifié exécutoire compte tenu :

De la date de transmission et de réception en Préfecture :

- 8 AVR. 2024

De la date de publication :

- 8 AVR. 2024

Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,

Monsieur le Maire expose :

Le 14 mars dernier, le conseil municipal votait les montants des subventions attribuées aux associations au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Suite aux nouvelles dispositions de la M57, notamment le délai d'envoi des documents budgétaires aux élus, soit 12 jours avant la séance, il est nécessaire de redélibérer sur l'attribution de ces subventions.

La commune est soucieuse de soutenir les associations qui œuvrent sur le territoire. L'objectif est de les aider à pérenniser et développer leurs activités dans les domaines aussi divers que l'action sociale, la citoyenneté, la culture, l'environnement et le sport.

AR Prefecture

006-210600441-20240404-04_04_2024_02-DE

Étude des demandes de subventions par la commune est conditionnée par la constitution d'un dossier complet comprenant outre les statuts de l'association, les projets annuels de l'association, les bilans d'activités et financiers et le budget prévisionnel pour les projets 2024. Les dossiers doivent être déposés auprès du service instructeur avant la date limite fixée par la collectivité, en l'occurrence le 15 novembre 2023 pour l'exercice 2024.

Les demandes de subventions des associations pour l'année 2024 ont été examinées dans le cadre de premiers arbitrages par la commission sports du 26 Janvier 2024 et par la commission finances le 4 mars 2024.

Il a également été pris en compte dans l'attribution des subventions, les avantages en nature (la mise à disposition des locaux, le matériel, les heures de ménage, les fluides ...) dont bénéficient la majorité des associations.

Les montants des subventions proposés après avis des commissions, conformes à ces dispositions, sont :

Organismes subventionnés	Montant de la subvention proposé
PERSONNEL	
Comité des Œuvres Sociales et Cultures La Colle-sur-Loup - C.O.S.C	5 000,00 €
PATRIOTIQUE	
Association Républicaine des Anciens Combattants – A.R.A.C.	200,00 €
Souvenir Français Comité « Les Baïles du Loup »	250,00 €
U.N.C/UNCAFN	250,00 €
CULTURE/ANIMATION	
Centre Musical Collois	2 300,00 €
Bibliothèque de La Colle-sur-Loup	500,00 €
ENVIRONNEMENT	
Marche et Découverte	500,00 €
SOCIAL	
La Ronde des Petits Loups	450,00 €
Crèche associative Les Gros Câlines	10 000,00 €
DIVERS	
Comité de Jumelage La Colle-sur-Loup / Zuzenhausen	200,00€

Organismes subventionnés	Montant de la subvention proposé
SPORTS	
S.P.C.O.C Basket Ball	15 000,00 €
Saint-Paul omnisport Canoë Kayak	20 000,00 €
S.P.C.O.C Cyclisme	500,00 €
Cercle des Escrimeurs du Pays Vençois	3000,00€
Football Club La Colle-sur-Loup	25 000,00 €

AR Prefecture		
006-21060044-20240404-04_04_2024_02-DE	S.P.C.O.C Tennis	6 000,00 €
Reçu le 08/04/2024	S.P.C.O.C Handball	5 000,00 €
	Sporting Club Gymnastique Rythmique	8 000,00 €
	S.P.C.O.C Volley-Ball	1 500,00 €
	Aïki Justsu Côte d'Azur	500,00 €
	S.P.C.O.C La Pétanque Colloise	500,00 €
	Collerider BMX La Colle-sur-Loup	12 000,00 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission sports réunie le 26 janvier 2024 ;
 Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission finances réunie le 04 mars 2024 ;
 Vu la délibération n° 14.03.2024.08 du Conseil municipal du 14 mars 2024 portant attribution des subventions aux association pour l'exercice 2024 ;
 Vu l'exposé ci-dessus,

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE RETIRER la délibération n° 14.03.2024.08 portant attribution des subventions aux association pour l'exercice 2024 ;
- DE DIRE que les crédits pour les subventions aux associations seront inscrits au budget primitif 2024 à l'article 65748 ;
- D'APPROUVER l'octroi de subventions aux associations tel que précisé ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions.

Monsieur le Maire, Monsieur LEMESSIER, Madame POULAIN et Monsieur VERGES, membres d'associations, n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **RETIRE** la délibération n° 14.03.2024.08 portant attribution des subventions aux association pour l'exercice 2024 ;
- **DIT** que les crédits pour les subventions aux associations seront inscrits au budget primitif 2024 à l'article 65748 ;
- **APPROUVE** l'octroi de subventions aux associations tel que précisé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote : 17 (dont 2 par pouvoirs)
- Ont voté pour : 17
- Ont voté contre : 0
- Se sont abstenus : 0
- N'ont pas pris part au vote : 6

AR Prefecture

006-210600441-20240404-04_04_2024_02-DE
Reçu le 08/04/2024

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Bernard MION



La secrétaire de séance
Catherine MARINO